

Montréal, 26 mars 2010,

Madame Marguerite Blais,  
Ministre responsable des aînés  
Députée de Saint-Henri-Sainte-Anne  
3269, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H4C 1G8

Madame la Ministre,

À titre de Ministre responsable des aînés et députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, je vous demande d'intervenir dans le dossier de reconstruction de l'échangeur Turcot.

En tant que citoyen du Sud-Ouest, je suis préoccupé par la qualité de vie de mon quartier. Je suis surtout inquiet de constater que vous n'avez pas joint les rangs de nos autres éluEs, tous partis confondus, qui appuient la mobilisation citoyenne et rejettent le projet du Ministère des transports du Québec.

Je suis conscient que cette reconstruction est nécessaire, mais je revendique un projet qui prenne en compte mes préoccupations par rapport à ma santé. Je vis près de l'autoroute et j'ai pris connaissance des données émises par le *Département de santé publique*. À Montréal, pour les personnes de plus de 60 ans, le risque d'hospitalisation pour problèmes respiratoires est 21% plus élevé chez les gens qui habitent près d'une route achalandée. Et selon le rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement émis en 2009, la pollution par le dioxyde d'azote serait deux fois plus élevée dans les quartiers du Sud-Ouest. Ces données m'inquiète... Faut-il attendre d'être tous gravement malade avant de chercher à améliorer la qualité de l'air de notre quartier et de toute la ville?

Ce nouvel échangeur risque d'être là pendant bien des années et sa construction va prendre plus de 7 ans. Vous avez un rôle important à jouer auprès de vos collègues du Conseil des Ministres. Vous avez la responsabilité de les sensibiliser à la réalité de vos concitoyens.

Madame la Ministre, je vous demande de ne pas appuyer un projet d'échangeur qui ne répond pas aux principes suivant :

- La réduction de la pollution locale et l'amélioration de la santé publique;
- La diminution de l'utilisation de l'automobile et une augmentation de l'offre de transport collectif;
- Le désenclavement des quartiers touchés;
- Aucune expropriation de logements;
- Un soutien économique particulier aux quartiers touchés par les travaux durant la période de construction.